



Commune  
de  
FAA'A



N° 95/2012

FAA'A, le 14 février 2012

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

07 février 2012

Date d'Affichage :

08 février 2012

Date de séance :

14 février 2012

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : ..... 35  
PRESENTS : ..... 25  
PROCURATION : ..... 05  
VOTANTS : ..... 30  
POUR : ..... 30  
CONTRE : ..... 0  
ABSTENTION : ..... 0

**Objet :** modifiant le plan de financement relatif aux travaux d'aménagement des caveaux et enfes au cimetière communal de Saint-Hilaire – Tranche 2

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Le Président de séance

Oscar Manutahi TEMARU

Le mardi 14 février 2012 à 8 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar Manutahi TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
TOKORAGI Désiré	X		
MAKER Robert		X	
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
MAI Gérard			CERAN-J. A.
VANAA Emma	X		
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
CHIN FOO Rosina	X		
LAURENT Victoire	X		
TEAHU épouse PEREYRE Lucie			ZIMA L.
TEKURARERE Eugène	X		
RAAPOTO Jean-Marius	X		
TAUMATA Animera	X		
TEURU Germain		X	
LO Tai Chan André	X		
FARIUA Totoarii	X		
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana		X	
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUAITEROI Georges			ATUAHIVA T.
NIVA Pauline	X		
AUBRY Gilles			TERIITEHAU R.
ZIMA Laurence	X		
TARAHU épouse ATUAHIVA Teura	X		
ARII épouse BARFF Ema	X		
RUA épouse BARFF Linda		X	
NENA Tauhiti	X		
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Anne-Marie	X		
TETAHAHI Célia	X		
MAAMAATUAIAHUTAPU épouse LE CAILL Maurea	X		
TEMAURI Jean			TETUANUI N.
FULLER Thilda		X	
TETUANUI Noa	X		
BOUISSOU Jean-Christophe	X		
AH LING épouse YNAM Barbara	X		



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 25, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Désiré TOKORAGI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Monsieur André CERAN-JERUSALEM Y a ensuite exposé à l'assemblée que :

*Par délibération n°87/2011 du 13 décembre 2011, le Conseil municipal approuve l'opération relative aux travaux d'aménagement des caveaux et enfes au cimetière communal de Saint-Hilaire, tranche 2, ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant pour un coût total de 195 647 133 FCP et une participation financière du Pays à hauteur de 60%.*

*Mais par courrier n°1731-B/VP/DDC du 30 décembre 2011, le Pays nous informe que par arrêté n°2078/CM du 20 décembre 2011, le Conseil des ministres a modifié les taux directeurs ainsi que les éléments de leur majoration et modulation, qui sont plafonnés à 50% du montant total de la dépense éligible au concours financier de la Polynésie française, pour les dossiers déposés en 2012.*

*Aussi, pour permettre à la Commune d'instruire une demande de financement auprès du Pays et de l'Etat au titre de la 1<sup>ère</sup> session 2012, conformément aux avis des commissions « Finances et ressources humaines » et « Environnement et Services Techniques » du 27 janvier 2012, il convient de modifier le financement prévisionnel de l'opération.*

*C'est l'objet du projet de délibération ci-après.*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Monsieur André CERAN-JERUSALEM Y :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** la loi du Pays n°2010-14 du 8 novembre 2010 fixant le régime du concours financier de la Polynésie française aux communes et à leurs groupements ;
- Vu** la délibération n°72/2009 du 15 décembre 2009 adoptant le plan de financement relatif aux études pour l'aménagement de caveaux et enfes de la Tranche 2 ;
- Vu** la délibération n°87/2011 du 13 décembre 2011 approuvant l'opération relative aux travaux d'aménagement des caveaux et enfes au cimetière communal de Saint-Hilaire – Tranche 2 ;
- Vu** l'arrêté n°2192/CM du 26 novembre 2010 pris pour l'application de la loi du Pays n° 2010-14 du 8 novembre 2010 fixant le régime du concours financier de la Polynésie française aux communes et à leurs groupements ;
- Vu** l'arrêté n°2078/CM du 20 décembre 2011 portant modification de l'arrêté n°2192/CM du 26 novembre 2010 pris pour l'application de la loi du Pays n°2010-14 du 8 novembre 2010 fixant le régime du concours financier de la Polynésie française aux communes et à leurs groupements ;
- Vu** les notes de présentation détaillées relative aux travaux d'aménagement des caveaux et enfes au cimetière communal de Saint-Hilaire – Tranche 2 au titre des financements PAYS et ETAT ;
- Vu** le marché n°52/2010 du 18 novembre 2010 relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de caveaux et enfes sur l'extension du cimetière communal de Saint-Hilaire – Tranche 2 ;
- Vu** le courrier de la Vice Présidence en charge du Budget, du développement des collectivités, de l'économie numérique, de la communication n°1731-B/VP/DDC du 30 décembre 2011 relatif à la modification des modalités de présentation des demandes de concours financier de la Polynésie française ;

*Dans sa séance du 14 février 2012 ;*

## ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de la délibération n°87/2011 du 13 décembre 2011 est modifié comme suit :

Nature de l'opération	Montant de l'opération (en FCP)	FINANCEMENT (en FCP)		
		PAYS	ETAT	COMMUNE
Travaux d'aménagement des caveaux et enfes au cimetière de Saint-Hilaire – Tranche 2	<b>195 647 133</b>	97 823 566 (50 %)	58 694 140 (30 %)	39 129 427 (20 %)

**Article 2** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 3 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 14 février 2012

Le Président de séance,



**Oscar Manutahi TEMARU**



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le . . **17.FEV.2012** . . et affiché le . . **17.FEV.2012**